

CCAS DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	27.06.2023	D2023-15	5.2	
	REGISTRE DES ACTES COMMUNICABLES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ET DES DECISIONS DU VICE-PRESIDENT			

SEANCE N° 27 DU 27 JUIN 2023

REPORT DE LA SEANCE N°27 DU 20 JUIN 2023 (absence de quorum)

6 questions, numérotées de D2023-15 à D2023-20

DELIBERATION

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA
SEANCE DU 2 MAI 2023**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de FLERS, légalement convoqué s'est réuni Salle du Moulin à FLERS, sous la présidence de Monsieur Bruno ASSELOT

Etaient invités Mesdames et Messieurs :

Président : Monsieur Yves GOASDOUE,

Vice-Président : Monsieur Bruno ASSELOT

Membres élus : Madame Annick ROBIN-MOITRY, Madame Lucienne VINCENT, Monsieur Thierry AUBIN, Monsieur Jean-François BRISSET,

Membres nommés : Madame Yvette BREARD, Madame Anne-Marie EYOT, Monsieur Olivier CHESNAIS, Monsieur Gérard DELACOUR et Monsieur Jean-Jacques LEMEE.

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :	Mandants	Mandataires	Questions
	Monsieur Gérard DELACOUR	Monsieur Bruno ASSELOT	Ensemble de la séance
	Madame Annick ROBIN-MOITRY	Madame Lucienne VINCENT	
	Monsieur Jean-Jacques LEMEE	Monsieur Olivier CHESNAIS	

Excusés : Monsieur Yves GOASDOUE, Monsieur Thierry AUBIN, Madame Yvette BREARD, Madame Anne-Marie EYOT, Monsieur Jean-François BRISSET

En vertu de l'article R123-17 du Code de l'Action Sociale et des Familles, la séance peut se tenir sans quorum (report de la séance du 20 juin 2023).

EFFECTIF	Questions	Présents	Votants
		D2023-15 à D2023-20	3
En exercice : 11			
Quorum : 6			

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
20.06.2023	17 H 30	Sylvie MALOIZEL	18 H 30	29.06.2023	03.07.2023

CCAS DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	27.06.2023	D2023-15	5.2	
REGISTRE DES ACTES COMMUNICABLES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ET DES DECISIONS DU VICE-PRESIDENT				

OBJET	APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 2 MAI 2023
-------	--

SM

Chers collègues,

La séance n°26 du Conseil d'Administration qui s'est tenue le 2 mai dernier a fait l'objet d'un procès-verbal, soumis à l'approbation des Administrateurs.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1. APPROUVER** le procès-verbal du Conseil d'Administration du 2 mai 2023.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Le Vice-Président,

Bruno ASSELOT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-266100189-20230627-D2023-15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2023

Publication : 03/07/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

CCAS DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	27.06.2023	D2023-16	7.1	
	REGISTRE DES ACTES COMMUNICABLES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ET DES DECISIONS DU VICE-PRESIDENT			

SEANCE N° 27 DU 27 JUIN 2023
REPORT DE LA SEANCE N°27 DU 20 JUIN 2023 (absence de quorum)
 6 questions, numérotées de D2023-15 à D2023-20

DELIBERATION

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET GENERAL

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de FLERS, légalement convoqué s'est réuni Salle du Moulin à FLERS, sous la présidence de Monsieur Bruno ASSELOT

Etaient invités Mesdames et Messieurs :

Président : Monsieur Yves GOASDOUE,

Vice-Président : Monsieur Bruno ASSELOT

Membres élus : Madame Annick ROBIN-MOITRY, Madame Lucienne VINCENT, Monsieur Thierry AUBIN, Monsieur Jean-François BRISSET,

Membres nommés : Madame Yvette BREARD, Madame Anne-Marie EYOT, Monsieur Olivier CHESNAIS, Monsieur Gérard DELACOUR et Monsieur Jean-Jacques LEMEE.

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :	Mandants	Mandataires	Questions
	Monsieur Gérard DELACOUR	Monsieur Bruno ASSELOT	Ensemble de la séance
	Madame Annick ROBIN-MOITRY	Madame Lucienne VINCENT	
	Monsieur Jean-Jacques LEMEE	Monsieur Olivier CHESNAIS	

Excusés : Monsieur Yves GOASDOUE, Monsieur Thierry AUBIN, Madame Yvette BREARD, Madame Anne-Marie EYOT, Monsieur Jean-François BRISSET

En vertu de l'article R123-17 du Code de l'Action Sociale et des Familles, la séance peut se tenir sans quorum (report de la séance du 20 juin 2023).

EFFECTIF	Questions	Présents	Votants
	D2023-15 à D2023-20	3	6
En exercice : 11			
Quorum : 6			

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
20.06.2023	17 H 30	Sylvie MALOIZEL	18 H 30	29.06.2023	03.07.2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-266100189-20230627-D2023-16-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2023

Publication : 03/07/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

CCAS DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	27.06.2023	D2023-16	7.1	
REGISTRE DES ACTES COMMUNICABLES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ET DES DECISIONS DU VICE-PRESIDENT				

OBJET	COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET GENERAL
-------	---

Chers Collègues,

Conformément à l'article L.2121-31 du CGCT, il vous est proposé d'arrêter le compte de l'exercice précédent par le vote du compte administratif du budget général

Par délibération n° D2023-07 du 28 mars 2023, votre assemblée a arrêté provisoirement les résultats de l'exercice 2022 pour une reprise anticipée au budget 2023.

Il nous revient de les confirmer à partir du compte administratif 2022 qui se résume comme suit :

BUDGET GENERAL CCAS	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	99 957,60 €
RECETTES DE L'ANNEE	342 399,63 €
DEPENSES DE L'ANNEE	-373 808,29 €
RESULTAT DE CLOTURE	68 548,94 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	15 093,80 €
RECETTES DE L'ANNEE	5 988,64 €
DEPENSES DE L'ANNEE	-1 020,00 €
RESULTAT DE CLOTURE	20 062,44 €
Report recettes	0,00 €
Report dépenses	0,00 €
SOLDE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	20 062,44 €
RESULTAT DISPONIBLE	88 611,38 €

Conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président quitte la salle des délibérations au moment du vote.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

APPROUVER le compte administratif de l'exercice 2022 du CCAS, tel qu'il est présenté.

AFFECTER les sommes de :

- **68 548.94 €** en recettes de fonctionnement au c/ 002 Excédent de fonctionnement reporté,
- **20 062.44 €** en recettes d'investissement au c/ 001 Solde d'exécution.

ADOpte A L'UNANIMITE

Le Vice-Président,

Bruno ASSELOT

CCAS DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	27.06.2023	D2023-17	7.1	
	REGISTRE DES ACTES COMMUNICABLES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ET DES DECISIONS DU VICE-PRESIDENT			

SEANCE N° 27 DU 27 JUIN 2023
REPORT DE LA SEANCE N°27 DU 20 JUIN 2023 (absence de quorum)
 6 questions, numérotées de D2023-15 à D2023-20

DELIBERATION

COMPTE DE GESTION 2022 – BUDGET GENERAL

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de FLERS, légalement convoqué s'est réuni Salle du Moulin à FLERS, sous la présidence de Monsieur Bruno ASSELOT

Etaient invités Mesdames et Messieurs :

Président : Monsieur Yves GOASDOUE,

Vice-Président : Monsieur Bruno ASSELOT

Membres élus : Madame Annick ROBIN-MOITRY, Madame Lucienne VINCENT, Monsieur Thierry AUBIN, Monsieur Jean-François BRISSET,

Membres nommés : Madame Yvette BREARD, Madame Anne-Marie EYOT, Monsieur Olivier CHESNAIS, Monsieur Gérard DELACOUR et Monsieur Jean-Jacques LEMEE.

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :	Mandants	Mandataires	Questions
	Monsieur Gérard DELACOUR	Monsieur Bruno ASSELOT	Ensemble de la séance
	Madame Annick ROBIN-MOITRY	Madame Lucienne VINCENT	
	Monsieur Jean-Jacques LEMEE	Monsieur Olivier CHESNAIS	

Excusés : Monsieur Yves GOASDOUE, Monsieur Thierry AUBIN, Madame Yvette BREARD, Madame Anne-Marie EYOT, Monsieur Jean-François BRISSET

En vertu de l'article R123-17 du Code de l'Action Sociale et des Familles, la séance peut se tenir sans quorum (report de la séance du 20 juin 2023).

EFFECTIF	Questions	Présents	Votants
		D2023-15 à D2023-20	3
En exercice : 11			
Quorum : 6			

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
20.06.2023	17 H 30	Sylvie MALOIZEL	18 H 30	29.06.2023	03.07.2023

CCAS DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	27.06.2023	D2023-17	7.1	
REGISTRE DES ACTES COMMUNICABLES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ET DES DECISIONS DU VICE-PRESIDENT				

OBJET	COMPTE DE GESTION 2022 – BUDGET GENERAL
-------	--

Chers Collègues,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Il y a lieu de se prononcer sur l'adoption des comptes de gestion dont les résultats sont conformes aux comptes administratifs correspondants.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

APPROUVER le compte de gestion du CCAS dressé par le comptable public pour l'exercice 2022.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Le Vice-Président,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-266100189-20230627-D2023-17-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2023

Publication : 03/07/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

Bruno ASSELOT

CCAS DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	27.06.2023	D2023-18	7.1	
	REGISTRE DES ACTES COMMUNICABLES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ET DES DECISIONS DU VICE-PRESIDENT			

SEANCE N° 27 DU 27 JUIN 2023
REPORT DE LA SEANCE N°27 DU 20 JUIN 2023 (absence de quorum)
 6 questions, numérotées de D2023-15 à D2023-20

DELIBERATION

BUDGET GENERAL – DECISION MODIFICATIVE N°1

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de FLERS, légalement convoqué s'est réuni Salle du Moulin à FLERS, sous la présidence de Monsieur Bruno ASSELOT

Etaient invités Mesdames et Messieurs :

Président : Monsieur Yves GOASDOUE,

Vice-Président : Monsieur Bruno ASSELOT

Membres élus : Madame Annick ROBIN-MOITRY, Madame Lucienne VINCENT, Monsieur Thierry AUBIN, Monsieur Jean-François BRISSET,

Membres nommés : Madame Yvette BREARD, Madame Anne-Marie EYOT, Monsieur Olivier CHESNAIS, Monsieur Gérard DELACOUR et Monsieur Jean-Jacques LEMEE.

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :	Mandants	Mandataires	Questions
	Monsieur Gérard DELACOUR	Monsieur Bruno ASSELOT	Ensemble de la séance
	Madame Annick ROBIN-MOITRY	Madame Lucienne VINCENT	
	Monsieur Jean-Jacques LEMEE	Monsieur Olivier CHESNAIS	

Excusés : Monsieur Yves GOASDOUE, Monsieur Thierry AUBIN, Madame Yvette BREARD, Madame Anne-Marie EYOT, Monsieur Jean-François BRISSET

En vertu de l'article R123-17 du Code de l'Action Sociale et des Familles, la séance peut se tenir sans quorum (report de la séance du 20 juin 2023).

EFFECTIF	Questions	Présents	Votants
		D2023-15 à D2023-20	3
En exercice : 11			
Quorum : 6			

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
20.06.2023	17 H 30	Sylvie MALOIZEL	18 H 30	29.06.2023	03.07.2023

	Date	Délibération	Nature	Folio n°
<p align="center">CCAS DE FLERS</p>	27.06.2023	D2023-18	7.1	
	<p align="center">REGISTRE DES ACTES COMMUNICABLES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ET DES DECISIONS DU VICE-PRESIDENT</p>			

OBJET	BUDGET GENERAL – DECISION MODIFICATIVE N°1
-------	---

Chers Collègues,

L'exécution du budget général pour l'exercice 2023 voté par délibération du 28 mars dernier, conduit à proposer une modification permettant de prendre en compte un complément d'amortissement et des régularisations sur l'actif du CCAS.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

VOTER les opérations décrites en annexe et qui figureront au budget général pour 2023.

ADOpte A L'UNANIMITE

Le Vice-Président,

Bruno ASSELOT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-266100189-20230627-D2023-18-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2023

Publication : 03/07/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

CCAS DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	27.06.2023	D2023-19	8.2	
	REGISTRE DES ACTES COMMUNICABLES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ET DES DECISIONS DU VICE-PRESIDENT			

SEANCE N° 27 DU 27 JUIN 2023
REPORT DE LA SEANCE N°27 DU 20 JUIN 2023 (absence de quorum)
 6 questions, numérotées de D2023-15 à D2023-20

DELIBERATION

**CONVENTION RELATIVE A PRISE EN CHARGE ALIMENTAIRE DES DEPLACES
UKRAINIENS**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de FLERS, légalement convoqué s'est réuni Salle du Moulin à FLERS, sous la présidence de Monsieur Bruno ASSELOT

Etaient invités Mesdames et Messieurs :

Président : Monsieur Yves GOASDOUE,

Vice-Président : Monsieur Bruno ASSELOT

Membres élus : Madame Annick ROBIN-MOITRY, Madame Lucienne VINCENT, Monsieur Thierry AUBIN, Monsieur Jean-François BRISSET,

Membres nommés : Madame Yvette BREARD, Madame Anne-Marie EYOT, Monsieur Olivier CHESNAIS, Monsieur Gérard DELACOUR et Monsieur Jean-Jacques LEMEE.

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :	Mandants	Mandataires	Questions
	Monsieur Gérard DELACOUR	Monsieur Bruno ASSELOT	Ensemble de la séance
	Madame Annick ROBIN-MOITRY	Madame Lucienne VINCENT	
	Monsieur Jean-Jacques LEMEE	Monsieur Olivier CHESNAIS	

Excusés : Monsieur Yves GOASDOUE, Monsieur Thierry AUBIN, Madame Yvette BREARD, Madame Anne-Marie EYOT, Monsieur Jean-François BRISSET

En vertu de l'article R123-17 du Code de l'Action Sociale et des Familles, la séance peut se tenir sans quorum (report de la séance du 20 juin 2023).

EFFECTIF	Questions	Présents	Votants
		D2023-15 à D2023-20	3
En exercice : 11			
Quorum : 6			

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
20.06.2023	17 H 30	Sylvie MALOIZEL	18 H 30	29.06.2023	03.07.2023

CCAS DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	27.06.2023	D2023-19	8.2	
	REGISTRE DES ACTES COMMUNICABLES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ET DES DECISIONS DU VICE-PRESIDENT			

OBJET	CONVENTION RELATIVE A PRISE EN CHARGE ALIMENTAIRE DES DEPLACES UKRAINIENS
-------	--

Chers Collègues,

Lors de sa séance du 5 mai 2022, le Conseil d'Administration a autorisé la signature d'une convention avec COALLIA relative à la prise en charge alimentaire des déplacés ukrainiens hébergés dans un centre d'accueil temporaire au 56 rue de la 11^{ème} DBB, à Flers, puis par voie d'avenant, le Conseil d'Administration a étendu cette prise en charge aux déplacés Ukrainiens hébergés à l'ancienne Clinique Saint Dominique et ceux hébergés en intermédiation locative sur la Ville de Flers.

Cette convention a pris fin le 31 mars dernier. Toutefois, toutes les cinq semaines environ, dans le cadre de desserrement des centres d'hébergement d'Ile de France, de nouveaux déplacés Ukrainiens sont orientés dans l'Orne et répartis sur les villes de Flers, Alençon et Argentan. A leur arrivée, la plupart ne perçoit pas encore l'Allocation Demandeur d'Asile (ADA)

Satisfaite du partenariat que nous avons mis à place, à savoir un accès à l'épicerie sociale à hauteur de 30 € / semaine et par personne pour les déplacés ne percevant pas l'ADA, COALLIA souhaite renouveler la convention pour une année supplémentaire. Il vous est proposé que cette convention puisse, le cas échéant, être prolongée par voie d'avenant pour une durée maximum d'une année supplémentaire.

Pour information, depuis le début de guerre en Ukraine, entre le 1^{er} avril 2022 et le 1^{er} avril 2023, l'Épicerie Sociale a accueilli une centaine d'ukrainiens dans le cadre de cette convention, pour un total de 28 989,62 €.

IL VOUS EST PROPOSER DE BIEN VOULOIR

- AUTORISER** Monsieur le Vice-Président à signer la convention ci-annexée ainsi que les éventuels avenants de prolongation de la durée de la convention, dans la limite d'une prolongation d'une année supplémentaire.
- INDIQUER** que les sommes perçues seront inscrites au budget à l'article 758

ADOPTE A L'UNANIMITE

Le Vice-Président,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-266100189-20230627-2023-19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2023

Publication : 03/07/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

Bruno ASSELOT

CCAS DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	27.06.2023	D2023-20	8.2	
	REGISTRE DES ACTES COMMUNICABLES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ET DES DECISIONS DU VICE-PRESIDENT			

SEANCE N° 27 DU 27 JUIN 2023

REPORT DE LA SEANCE N°27 DU 20 JUIN 2023 (absence de quorum)

6 questions, numérotées de D2023-15 à D2023-20

DELIBERATION

**COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION
AIDES FACULTATIVES, TELEASSISTANCE, DOMICILIATIONS**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de FLERS, légalement convoqué s'est réuni Salle du Moulin à FLERS, sous la présidence de Monsieur Bruno ASSELOT

Etaient invités Mesdames et Messieurs :

Président : Monsieur Yves GOASDOUE,

Vice-Président : Monsieur Bruno ASSELOT

Membres élus :: Madame Annick ROBIN-MOITRY, Madame Lucienne VINCENT, Monsieur Thierry AUBIN, Monsieur Jean-François BRISSET,

Membres nommés : Madame Yvette BREARD, Madame Anne-Marie EYOT, Monsieur Olivier CHESNAIS, Monsieur Gérard DELACOUR et Monsieur Jean-Jacques LEMEE.

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :	Mandants	Mandataires	Questions
	Monsieur Gérard DELACOUR	Monsieur Bruno ASSELOT	Ensemble de la séance
	Madame Annick ROBIN-MOITRY	Madame Lucienne VINCENT	
	Monsieur Jean-Jacques LEMEE	Monsieur Olivier CHESNAIS	

Excusés : Monsieur Yves GOASDOUE, Monsieur Thierry AUBIN, Madame Yvette BREARD, Madame Anne-Marie EYOT, Monsieur Jean-François BRISSET

En vertu de l'article R123-17 du Code de l'Action Sociale et des Familles, la séance peut se tenir sans quorum (report de la séance du 20 juin 2023).

EFFECTIF	Questions	Présents	Votants
		D2023-15 à D2023-20	3
En exercice : 11			
Quorum : 6			

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
20.06.2023	17 H 30	Sylvie MALOIZEL	18 H 30	29.06.2023	03.07.2023

CCAS DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	27.06.2023	D2023-20	8.2	
	REGISTRE DES ACTES COMMUNICABLES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ET DES DECISIONS DU VICE-PRESIDENT			

OBJET	COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION AIDES FACULTATIVES, TELEASSISTANCE, DOMICILIATIONS
-------	--

Dans le cadre de la délégation de pouvoir que le Conseil d'Administration lui a accordé par délibération D2020-10 du 2 juillet 2020, le Vice-Président rend compte des décisions prises en matière d'aides facultatives, de téléassistance et de domiciliations.

Aides attribuées entre le 24 avril et le 9 juin 2023 au titre de la délégation donnée par le Conseil d'Administration au Vice-Président

TYPE DE DEMANDE	Nombre de demandes	Nombre d'aides rejetées	Nombre d'aides accordées	Cumul de sommes accordées
Aide au loyer	5	2	3	750.00 €
Aide financière sur facture	1		1	100.00 €
Assurance habitation				
Bons alimentaires	6		6	445.00 €
Bon carburant				
Bon fournitures				
Bon sandwich				Non chiffré
Bon vestimentaire				
Cantine scolaire et dossier PEJ				Non chiffré
Carte de bus Sésame	67		67	Non chiffré
Centre de loisirs				
Dépôt de garantie				
Epicerie Sociale	25	4	21	Non chiffré
Facture santé				
FSL Eau – Secours Eau				Non chiffré
FSL Electricité – Secours Electricité	1	1		Non chiffré
FSL Gaz – Secours gaz				
Inhumation indigent				
Microcrédit				Non chiffré
Mutuelle	1		1	182.86 €
Nouvelle aide énergie				
Secours facture eau				
Secours fioul				
Secours Gaz et Edf	9		9	900.00 €
Voyage scolaire				
Nouvelle aide énergie				
TOTAL	115	7	108	2 377.86 €

	Date	Délibération	Nature	Folio n°
CCAS DE FLERS	27.06.2023	D2023-20	8.2	
REGISTRE DES ACTES COMMUNICABLES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ET DES DECISIONS DU VICE-PRESIDENT				

Souscriptions et résiliations des contrats de téléassistance, signées entre le 02 Mai et le 12 Juin 2023 au titre de la délégation donnée par le Conseil d'Administration au Vice-Président

Durant la période concernée **2** installations et **2** résiliations ont été effectuées, portant le nombre d'abonnés à **111**

Attributions et radiations de domiciliation signées entre le 25 Avril et le 12 Juin 2023 au titre de la délégation donnée par le Conseil d'Administration au Vice-Président

Durant la période concernée, **21** attributions, **11** résiliations et **1** refus d'élection de domicile ont été signés, portant le nombre de domiciliés à **85** personnes.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1. PRENDRE ACTE** des décisions ci-dessus prises dans le cadre de la délégation de pouvoir

ADOpte A L'UNANIMITE

Le Vice-Président,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-266100189-20230627-D2023-20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2023

Publication : 03/07/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

Bruno ASSELOT